

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation du conseil municipal : le 08 juin 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoint –, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Patrick FRIOUX, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Michel MORACCHINI, Mme Charlène MARIE

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. le Maire), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE) M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absente : Mme Emmanuelle FOUASSON

Désigné secrétaire de séance : Mme Sylvie GUEGUEN

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	12	6	18	18	0	0

DEL2023-031 - Affaires financières : Approbation des tarifs municipaux

Il est précisé que les tarifs municipaux présentés ci-dessous ont fait l'objet d'une étude en commission Finances le 30 mai dernier :

Taxe de séjour :

Entrée en vigueur nouveau tarif : 1^{er} janvier 2024

Catégories d'hébergement	Tarifs Planchers	Tarifs Plafonds	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Variation
Palaces	0,70 €	4,60 €	3,50 €	3,50 €	0 %
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,30 €	2,50 €	3,10 €	24 %
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €	1,80 €	2,20 €	22 %
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €	1,40 €	1,40 €	0 %
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,80 €	1,00 €	25 %
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,70 €	0,80 €	14 %
Terrains de camping et terrain de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tance de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0 %
Terrains de camping et terrain de caravanage classés en 1 et 2 étoiles , et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0 %
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1,00%	5,00%	4,00%*	4,00%*	0 %

(*) Du coût par personne de la nuitée, dans la limite de 3.50 €

Une part départementale est ajoutée aux tarifs communaux.

Restauration scolaire :Entrée en vigueur nouveau tarif : 1^{er} septembre 2023

Catégories de repas	Tarifs actuels	Nouveaux Tarifs	Variation
Le repas enfant	3,20 €	3,20 €	0 %
L'encadrement d'un repas d'enfant allergique	0,38 €	0,38 €	0 %

Camping-Cars :Entrée en vigueur nouveau tarif : 1^{er} janvier 2024

Durée de stationnement et autres prestations	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Variation	Commentaires
Stationnement du 01/04 au 30/10 pour 24 heures	8 €	8 €	0 %	Limité à 72 heures
Stationnement du 01/04 au 30/10 pour 24 heures	12 €	12 €	0 %	Au-delà des 72 heures
Stationnement du 01/11 au 31/03 pour 24 heures	8 €	8 €	0 %	
Eau : 100 litres	2 €	2 €	0 %	
Electricité : 1 heure	2 €	2 €	0 %	

Droits de voirie et autres :Entrée en vigueur nouveau tarif : 1^{er} juillet 2023

Catégories	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Variation
Chantier	1,00 € / m ² / jour A partir du second jour d'occupation	1,00 € / m ² / jour A partir du second jour d'occupation	0 %
Défaut de déclaration de chantier	23,50 € / m ² / jour	23,50 € / m ² / jour	0 %
Divagation des animaux errants	40,00 €	40,00 €	0 %
Cirques / Spectacle de marionnettes	Non acceptés	Non acceptés	
Mise en fourrière des véhicules / Gardiennage	240,00 €	300,00 €	25 %

Droit de place marchés forains :

Entrée en vigueur nouveau tarif : 1^{er} juillet 2023

Catégories de marché et autres	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Variation	Commentaires
Marché d'hiver du mercredi Abonnés	1,60 € / ml 6 marchés gratuits	1,60 € / ml 6 marchés gratuits	0 %	D'octobre à mars inclus
Non abonnés	2,60 € / ml	2,60 € / ml	0 %	
Marché du mercredi Abonnés	2,40 € / ml	2,40 € / ml	0 %	D'avril à mi-juin et septembre
Non abonnés	3,10 € / ml	3,10 € / ml	0 %	
Marché été du mercredi Abonnés	3,80 € / ml	3,80 € / ml	0 %	Du 15 juin au 15 septembre
Non abonnés	5,10 € / ml	5,10 € / ml	0 %	
Marché du lundi Abonnés 2 mois	3,80 € / ml	3,80 € / ml	0 %	Du 5 juin au 25 septembre
Non abonnés	5,10 € / ml	5,10 € / ml	0 %	Marchés de juin et septembre gratuits pour les abonnés
Branchement électrique	4,50 € / marché	4,50 € / marché	0 %	Gratuit l'hiver
Vide-Greniers	2,00 € / ml	2,00 € / ml	0 %	

Concessions cimetières et columbariums :

Entrée en vigueur nouveau tarif : 1^{er} janvier 2024

Durées	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Variation
Concessions 30 ans 2 m2	270 €	270 €	0 %
Concessions 15 ans	150 €	150 €	0 %
Case columbarium 20 ans	660 €	660 €	0 %
Case columbarium 1 an	66 €	66 €	0 %

Tennis :**Entrée en vigueur nouveau tarif : 1^{er} juillet 2023**

Périodicités et catégories	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Variation
Hors Saison	7 €	Gratuit	-100 %
Du 1 ^{er} avril au 30 juin et du 1 ^{er} au 30 septembre	27 € les 5 heures	Gratuit	-100 %
Eté	12 € /heure	12 € /heure	0 %
Du 1 ^{er} juillet au 31 août	47 € les 5 heures	Appliquer le tarif à l'heure	28 %
Enfants licenciés au Tennis Club de Noirmoutier du 1 ^{er} avril au 30 septembre	3 € /heure Limité à 2 heures hebdomadaires	Gratuit Limité à 2 heures hebdomadaires	-100 %
Hiver : du 1 ^{er} octobre au 30 mars	Gratuit	Gratuit	0 %

Médiathèque :**Entrée en vigueur nouveau tarif : 1^{er} janvier 2024**

Catégories de lecteurs et autres prestations	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs	Variation	Commentaires
Abonnement annuel Moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit	0 %	
Tarif réduit (moins de 25 ans, demandeurs emplois, bénéficiaires des minimas sociaux, adultes handicapés, ...)	5 €	5 €	0 %	
Tarif adulte	10 €	10 €	0 %	
Tarif couple	15 €	15 €	0 %	
Bénévole de la bibliothèque	Gratuit	Gratuit	0 %	
Personnel Communal	Gratuit	Gratuit	0 %	
Collectivité	Gratuit	Gratuit	0 %	
Abonnement spécifique « vacanciers » (15 jours)	5 €	5 €	0 %	Avec caution de 50 €
Ventes de livre	De 0,50 € à 1 €	De 0,50 € à 1 €	0 %	Selon format du livre
Pénalité de retard	5 €	5 €	0 %	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** les tarifs municipaux tels que présentés ci-dessus.

DELIBERATION PUBLIEE

Le

21 JUIN 2023

Le Maire,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le

21 JUIN 2023

La secrétaire de séance,
Sylvie GUEGUEN

